UNSS 2017

Fiche Sport
59 – Jeu d'Échecs

Mise à jour : 9 septembre 2016

UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Sommaire

Introduction Page 3

I. Accessibilité Page 4

II. Innovation Page 10

III. Responsabilité Page 12

Annexes Page 16

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Jeu d'Échecs a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Accessibilité

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Championnats de France UNSS Équipes Excellence Jeu d'Échecs

Les Championnats par Équipe excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive

<table>
<tr><th></th><th>COLLÈGES</th><th>LYCÉES - LP</th></tr>
<tr><td>LICENCIÉS AUTORISÉS</td><td>Benjamins 3ème année (2004)
Minimes
Cadets</td><td>Minimes
Cadets
Juniors
Seniors</td></tr>
<tr><td rowspan="2">COMPOSITION DES ÉQUIPES</td><td>4 joueurs dont au moins deux filles. Mixité obligatoire.</td><td>Lycées : 4 joueurs dont au moins deux filles. Mixité obligatoire.

LP : 4 joueurs. Mixité non obligatoire.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Liste ordonnée déposée en début de championnat et non modifiable en cours de championnat.</td></tr>
<tr><td>JEUNE ARBITRE</td><td colspan="2">1 Jeune arbitre par équipe qualifiée
Niveau académique minimum
Il peut être d'une autre association sportive de l'académie
Il ne peut pas être compétiteur
En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</td></tr>
<tr><td>RÉGLEMENT</td><td colspan="2">UNSS</td></tr>
<tr><td>FORMULE DE COMPÉTITION</td><td colspan="2">Formule Championnat, toute ronde 2x15' KO</td></tr>
<tr><td>MODALITÉS DE QUALIFICATION</td><td colspan="2">La qualification se fait au niveau Inter-Académique[1].
Le champion inter-académique[1] est qualifié au CF
[1]ou académique si une seule académie est représentée au sein de l'IA

(si une AS est seule dans son IA, participation au championnat de l'IA voisine obligatoire pour obtenir une qualification au championnat de France)</td></tr>
<tr><td>NOMBRE D'ÉQUIPES</td><td colspan="2">16 équipes collèges, 16 équipes lycées dont 4 LP

<table>
<tr><th>Quotas attribués</th><th>COLLEGES</th><th>LYCEES</th><th>LP</th></tr>
<tr><td>Pour chaque IA (10 IA)</td><td>1</td><td>1</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Ultramarins</td><td>1</td><td>1</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Académie organisatrice</td><td>2</td><td>1</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Académie championne N-1</td><td>1</td><td>Prioritaire si forfait</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Quota disponible à attribuer</td><td>2 ou plus en cas de forfait[2]</td><td>En cas de forfait ou places vacantes LP[2]</td><td>4[2]</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>16</td><td>12</td><td>4</td></tr>
</table>
[2]en fonction de l'importance des championnats IA et des demandes de repêchage (références = bases OPUSS)

LP (4 qualifiés) : participation obligatoire à un championnat inter-académique ou académique. Championnat commun avec les lycées. Idem lors du championnat de France mais podium spécifique LP.

(si moins d'engagés, repêchages possibles gérés par la CMN).</td></tr>
<tr><td>TITRES DÉCERNÉS</td><td>Champion de France UNSS par Équipe Excellence collèges</td><td>Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées

Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées professionnels</td></tr>
</table>

Modalités de qualification à 16 équipes en collèges

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours[1]		1 + 2 (O-T)
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse (champion 2016)	Nice	1 + 1 (Corse)
	Ultramarins			1[2]
	Quota supplémentaire attribué[2]			2 ou 3[2]
			TOTAL	16

Modalités de qualification à 12 équipes en lycées (+ 4 LP, voir page précédente)

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours[2]		1 + 1 (O-T)
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse (champion 2016)		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	Ultramarins			1
	Quota supplémentaire attribué[3]			0 à 4
			TOTAL	12 à 16

[2] Orléans-Tours est l'organisateur en 2017 et obtient automatiquement 2 places en collèges et 1 en lycées

[3] En fonction de l'importance des championnats IA (bases d'inscription sur OPUSS, demandes de repêchage sur UDB) et présence Ultramarins. Toulouse est prioritaire en lycées en cas de forfait ou places vacantes LP. S'il n'y a pas de LP, 16 lycées seront qualifiés.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Excellence de Jeu d'Échecs

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

- les qualifications sont communes aux lycées et aux LP,
- la formule de compétition classe ensemble les équipes de lycées et de LP,
- lors du classement « scratch » des lycées des podiums seront organisés pour les LP quel que soit leur classement.

Classements et gestion des égalités

Au système toutes rondes ou suisse, le score découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas. Chaque match gagné rapporte 3 points à l'équipe, un match nul 2 points, un match perdu devant l'échiquier 1 point et par forfait 0 point. Si une équipe est exempte, elle marque 3 points de match à 0 et 3 points de parties à 0.

À la fin du tournoi, les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes.

En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête du classement, les départages suivants seront utilisés pour décerner le titre de champion :

En système suisse :

1. Résultat de la confrontation directe si toutes les équipes à départager se sont rencontrées et si les résultats de ces confrontations permettent de classer les équipes sans ambiguïté.
2. Buchholz (somme des points de match des équipes rencontrées)
3. Le différentiel (différence entre les victoires et les défaites)
4. Le nombre de parties gagnées
5. Le système de Berlin *.

En tournoi « toutes-rondes » :

1. Résultat de la confrontation directe.
2. Le différentiel
3. Le nombre de parties gagnées
4. Le système de Berlin *.

Les places de 2e et 3e seront également déterminées selon le principe précédent. Dans la suite du classement, les équipes à égalité de points sont déclarées ex-æquo.

* Système de Berlin : Il valorise les gains aux premiers échiquiers. On totalise le score du 1er Echiquier multiplié par 4, le score du 2e échiquier multiplié par 3, le score du 3e échiquier multiplié par 2, et le score du 4ème échiquier. Dans ce calcul, les parties gagnées sont comptées 1 point, les nulles 0,5 point et les défaites 0 point.

Forfaits et pénalités

- Une équipe conforme est composée d'au moins deux filles sur la feuille de match. Une équipe non conforme ne peut pas participer au championnat de France. En académie et en cas d'infraction, l'équipe est sanctionnée d'une pénalité (-1) par garçon ou fille manquant en plus de la perte par forfait de la partie correspondante. Elle ne pourra pas se qualifier au championnat de France.

- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent être présents sur le lieu de la compétition.

- Tout joueur mal placé dans l'équipe perd par forfait administratif, avec gain de la partie pour l'adversaire. Une erreur de placement résulte, soit de la non-application des règles de composition d'une équipe, soit du non-respect de l'ordre des joueurs par rapport à celui qui a été enregistré avant le lancement de la compétition.

- Une équipe incomplète ou non conforme ne peut pas participer au championnat de France. En cas d'équipe incomplète au cours du championnat, les échiquiers vacants perdent par forfait sportif, avec gain de la partie pour l'adversaire.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Pause méridienne et pratique des Échecs

L'activité échecs peut espérer un développement intéressant dans le cadre de la réforme du collège et notamment lors de la pause méridienne obligatoire d'1h30. Cette activité à faible dépense énergétique mais à fort investissement émotionnel permet de cibler un public différent pour l'AS.

Échecs en mode dynamique CONDI-CHESS

Les joueurs sont debout et la pendule est située à 12 m de l'échiquier. Il s'agit d'une forme de pratique mêlant réflexion, station debout et déplacements.

Fondation « l'échiquier de la réussite »

La fondation l'échiquier de la réussite peut apporter une aide pour acquérir du matériel (dossier* à télécharger sur OPUSS, activité échecs). *Point négatif : aucune garantie de réponse.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses animations, notamment dans le cadre de la pratique du Blitz, des "rapides", de la simultanée.

BLITZ : Partie jouée dans un temps inférieur à 10 minutes de réflexion par joueur

RAPIDE : Partie dont le temps de réflexion attribué à chaque joueur est supérieur à 10 minutes et inférieur à 60 minutes.

SIMULTANEE : Séance réalisée par un seul joueur contre plusieurs autres joueurs jouant chacun une partie.

CONDI-CHESS : La pendule est placée à 12 m de l'échiquier

Jeunes en situation de HANDICAP

Participation d'élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdité, visuel, trouble du comportement) au sein des IME, UPI, SEGPA et ULIS…

- Incorporation dans les équipes selon les règlements en vigueur.

- Participation comme juge, organisateur ou reporter jusqu'aux championnats de France.

Filles

Mixité et parité obligatoire dans les équipes collèges et lycées.

Santé

Se préparer, gérer sa concentration et son investissement psychologique dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Facteur de réussite scolaire, la pratique des échecs est à développer dans les quartiers prioritaires

Développement Durable

Incitation à une bonne gestion du matériel (utilisation et entretien) et achat local des jeux d'échecs.

Formation

Des formations communes à destination des enseignants d'EPS – animateurs d'AS et des élèves seront proposées dans chaque académie, en collaboration avec la ligue ou le comité départemental concerné. Les formations professeurs – élèves semblent opportunes pour développer la pratique de l'activité au sein des associations sportives.

Des sessions de formation de jeunes arbitres seront également proposées, éventuellement couplées aux formations professeurs – élèves.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Tous les membres de l'équipe serrent la main aux membres de l'autre équipe et au jeune arbitre

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. <u>Le Jeune juge/arbitre</u>

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 ~~fiche n°51~~ JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFE

La Fédération française des Échecs s'engage à créer des passerelles permettant aux jeunes officiels de poursuivre leur formation et d'exercer leur talent dans la cohérence auprès de la Fédération française des Échecs (FFE) ou d'obtenir par équivalence tout ou partie des diplômes fédéraux correspondants, selon les modalités suivantes :

- un jeune officiel UNSS à compétence nationale obtient une qualification « arbitre jeune » (pour les moins de 16 ans) ou le titre AF4 (pour les plus de 16 ans) auprès de la FFE sous réserve de satisfaire à l'obligation de prise de licence FFE.

- de la même façon, un arbitre jeune de la FFE obtient le niveau académique auprès de l'UNSS, sous réserve de satisfaire à l'obligation de prise de licence UNSS.

- La participation des « Jeunes Officiels » UNSS à toute organisation fédérale sera encouragée, soumise à l'accord préalable de l'UNSS

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs juges/arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs juges/arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFE

Julien HABBOUCHE
Dominique RUHLMANN
Serge WEILL

UNSS

Martine BOLLA
Gaëlle LAMOTTE
Patrick LAUFERON
Cyril WLODARCZY

Délégué technique UNSS

En cours de recrutement

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes Excellence

- Lycée JOFFRE Montpellier (MONTPELLIER)

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes Excellence

- Lycée Flora TRISTAN MONTEREAU (CRÉTEIL)